



EXTRAIT

Séance du 3 avril 2026 à 18h

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 31

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Laurence Ledesma 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Gaelle Martin, 6^{ème} adjoint
Thomas Ruspil, 7^{ème} adjoint
Pascale Fossecave, 8^{ème} adjoint
Guillaume Boivin, 9^{ème} adjoint

N°14-

ADMINISTRATION GENERALE

**Territoire
d'Energie 64 :
élection des
délégués du
Conseil municipal**

Jérôme Roteta, Charlotte Loubet-Latour, Jean Helou, Delphine de Torregrosa, Serge Peyrelongue, Patrice Irazoqui, Marie de Merlis, Hien Duhart-Gras, Nahia Graciet, Monique Labattut, Loïc Jouenne, Claire Scotcher, Philippe Etcheberry, Laura Maisonnave, Mathis Tenneson, Manuel de Lara, Mirentxu Largounez, Jean-Christophe Perardel, Ainara Sistiaga, Pierre-Laurent Vanderplancke, Mikaela Guiresse-Duperou, Hugo-Luc Maillos, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

Rapporteur :

M. le Maire

Pouvoir :

- Mikaela Guiresse-Duperou, conseillère municipale à Marie-Hélène Dupuy Althabegoity, conseillère municipale.
- Jean-Christophe Pérardel, conseiller municipal à Manuel de Lara conseiller municipal.

Date de la convocation : 28 mars 2026

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Mathis Tenneson, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N° 14 – ADMINISTRATION GENERALE

Territoire d'Énergie 64 : élection des délégués du Conseil municipal

M. le Maire, expose :

La commune est membre du syndicat mixte Territoire d'Énergie 64, établissement public chargé notamment de l'organisation du service public de distribution d'électricité et de gaz, ainsi que du développement des énergies renouvelables et de la transition énergétique sur le territoire départemental.

Conformément aux dispositions des statuts du syndicat et aux articles L.5711-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, chaque commune adhérente doit désigner un ou plusieurs délégués pour la représenter au sein du syndicat.

À la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à l'élection du délégué appelé à représenter la commune au sein de Territoire d'Énergie 64.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune au sein du syndicat Territoire d'Énergie 64.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- le maire ayant proposé un vote à main levée à l'assemblée qui l'accepte à l'unanimité,
- Désigne un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune au sein du syndicat Territoire d'Énergie 64, come suit :

Titulaire : Serge Peyrelongue
Suppléant : Monique Labattut

Adopté par 29 voix

4 abstentions

(M.de Lara, Mme Sistiaga, M.
Perardel, Mme Largounez)

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

Jean-François Irigoyen

